

Équité en matière d'emploi

Je partage avec cette partie de la population à laquelle je m'identifie, et avec les autres qui se distinguent par la couleur de la peau, le sexe ou un handicap, le sentiment qu'une tragédie est en train de se jouer aujourd'hui et, ainsi que l'a dit mon collègue, qu'il faut en attribuer la responsabilité aux députés d'en face qui n'ont pas su se mettre dans la peau de ceux qui ont souffert de discrimination par le passé et qui continueront à en subir les effets parce que le gouvernement refuse de s'attaquer de front à la discrimination systémique.

Je ne peux, en terminant, que marquer ma profonde déception, que partagent aussi des centaines de milliers de gens, voire des millions, car le gouvernement les a trahis.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire deux commentaires.

Vous savez que je représente une circonscription où ce projet de loi aura de grandes répercussions et, comme parlementaire qui doit se faire élire et qui doit aussi honnêtement rapporter à ses commettants son travail, je me dois de dire à la Chambre que la raison pour laquelle je n'ai pas participé au débat sur ce projet de loi que je considère très important, c'est que nous avons maintenant . . . dites-leur . . . pas de provocation . . . c'est que maintenant, à la lumière des nouveaux règlements que nous avons à la Chambre, le Président de la Chambre m'a fait l'honneur d'être le président du Comité législatif qui a étudié ce projet de loi et je remercie l'honorable député de Gatineau (M^{me} Mailly) qui dit que j'étais un excellent président.

C'est que, dans ma conception des nouveaux règlements, un président se doit, non seulement d'être objectif, mais aussi d'avoir toutes les apparences de l'objectivité.

Et, comme nous sommes en train d'établir de nouveaux précédents, à mon avis, il est sain que les présidents des comités législatifs non seulement ne participent pas au débat en deuxième lecture, non seulement ne votent pas—comme je l'ai fait d'ailleurs la dernière fois en deuxième lecture—pour pouvoir démontrer à ses collègues qui seront appelés à siéger avec lui au Comité qui étudie toute législation que la Chambre veut bien déléguer au Comité . . .

C'est ainsi que je pense avoir fait le travail que la Chambre m'avait demandé de faire en étant un président objectif. J'ai toujours dit que lorsque, personnellement je préside, je n'ai pas d'opinion politique.

Un bon président, une bonne présidente de commission parlementaire se doit de sauvegarder l'intégrité du comité, se doit de protéger et de défendre les témoins, de leur donner toute l'assurance qu'ils seront bien reçus, se doit de protéger aussi les minorités qui débattent le projet de loi, que ce soit l'Opposition officielle, que ce soit le troisième parti de la Chambre, ils se doivent d'avoir la protection du président, et la majorité, et j'insiste ici auprès de ma collègue de Gatineau (M^{me} Mailly), c'est que la majorité aussi doit se sentir entre bonnes mains, même si le président du comité est un député de l'Opposition officielle, parce que s'il y a des abus de la minorité, s'il y a des

abus des partis de l'opposition contre les vœux exprimés de la majorité, je pense que c'est le devoir du président de la commission parlementaire de rappeler à l'ordre autant ses propres collègues que les membres de la majorité.

Ayant dit cela, je n'ai donc pas participé au débat sur ce projet de loi que je considère excessivement important. Je voudrais aussi ajouter qu'étant donné que nous sommes à l'étape où nous sommes en train de roder un nouveau système, c'est-à-dire des comités législatifs, j'ai préféré m'abstenir de voter en deuxième lecture. J'ai informé le Whip qui a intelligemment, comme toujours, très bien compris que je voudrais établir le même principe en troisième lecture—ne pas voter—pour vraiment montrer que depuis le début, lorsque la Présidence m'a fait l'honneur d'être le président de ce comité, j'ai voulu et protéger les témoins et protéger les députés des trois partis.

Mais, monsieur le Président, je dois dire que le précédent que j'essaie d'établir est un précédent qui vous a fait réfléchir, qui nous fait réfléchir, c'est que je ne voudrais pas qu'il serve comme une loi nouvelle que je voudrais établir pour mes autres collègues. Parce que je commence à songer: qui sait si, à l'avenir, un gouvernement se trouvait à être minoritaire et que ce soit ce vote de ce député qui soit essentiel pour passer ou non une législation. Alors il faudra qu'ensemble on réfléchisse et c'est pour cette raison, monsieur le Président, que je regrette dans un sens d'avoir accepté l'aimable invitation du Président de la Chambre, d'avoir présidé le comité sur ce projet de loi que je considère comme très important. Je ne voudrais même pas dire que c'est un pas dans la bonne direction, parce que je démontrerais que mes couleurs sont plutôt gouvernementales. Je ne voudrais pas dire que le projet de loi est très mauvais parce que ce serait aller avec l'opposition. J'ai préféré m'abstenir. Je ne le regrette pas. Cela a été une excellente expérience.

Tout ce que je souhaite, monsieur le Président, c'est que les présidents des commissions législatives, lorsqu'ils auront le même privilège que j'ai eu et que d'autres ont eu, commencent à établir ce nouveau précédent où le «choisi» ou la «choisie» de la Chambre par la Présidence s'abstienne non seulement de participer au débat, parce que là-dessus, on est clair, on s'entend d'avance que le député ne doit pas participer en deuxième lecture, mais qu'il fasse la démonstration publique qu'il est vraiment objectif sur un projet de loi et ne participe pas.

Monsieur le Président, cela est donc une explication pour ceux qui m'ont écrit et d'autres qui m'ont téléphoné pour me demander pourquoi je n'ai pas voté sur un projet de loi aussi important, qui affecte énormément les gens de ma propre circonscription qui me font confiance depuis 23 ans bientôt. Mais, monsieur le Président, comme il n'y a pas eu d'explication publique de ce nouveau règlement, je me devais, avec votre permission et avec la patience gouvernementale, d'expliquer pourquoi je n'ai pas voté en deuxième lecture—parce que je le présidais—et pourquoi je ne voterai pas, d'ailleurs, je donnerai une explication lorsque vous nous convoquerez pour le vote.